

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **lundi 12 mars 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Maurice Grimard, maire
Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Sylvain Paris, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales - Reddition de comptes
6. Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
7. Balayage de rue 2019
8. Transport collectif - Délégation de compétence à la MRC de Bécancour
9. Comité de cogestion de la MRC de Lotbinière - Représentant du secteur ouest
10. Entente intermunicipale - Service de vidange des fosses septiques
11. ADMQ - Formation pour l'obtention du titre de Directeur général agréé (DMA)
12. Camp de jour 2019 - Demande d'aide financière à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
13. Urbanisme
 - 13.1 Demande de service d'aménagement en urbanisme à la MRC de Bécancour
14. Règlements
 - 14.1 Règlement #364-2019 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 14.2 Règlement général harmonisé #365-2019
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

32-03-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

33-03-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 février 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 73 768.22\$ incluant les revenus de perception.

48 177.07

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Février 2019

- FOURNISSEURS: 48 177.07\$
- SALAIRES: 13 829.93\$

ADOPTÉE

35-03-19

5.3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé une compensation de 21 572\$ pour l'entretien du réseau routier local de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes pour l'année 2018 sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales.

ADOPTÉE

36-03-19

6. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

37-03-19

7. BALAYAGE DE RUE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, des stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également effectuer le balayage des routes 265 et 226 en même temps que le balayage habituel, compte tenu que le MTQ effectue le balayage de ces routes seulement en juin de chaque année, la municipalité souhaite donc améliorer l'apparence du centre du village dès l'arrivée du printemps ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la compagnie Les Entreprises Édouard Paquette au montant de 3 230\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de balayage de rues, incluant la route 265 et 226, des stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à la compagnie Les Entreprises Édouard Paquette au montant de 3 230\$ plus taxes;

De contacter le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour prendre entente pour le balayage des routes numérotées.

ADOPTÉE

39-03-19

8. TRANSPORT COLLECTIF - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE, en 2014, la municipalité de Parisville avait accepté de déléguer sa compétence dans le domaine du transport collectif à la MRC de Bécancour conformément aux articles 678.0.2.1, 678.0.2.3 et 678.0.2.8 du Code municipal, et ce pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation de compétence vient à terme le 15 septembre 2019 et que les municipalités locales doivent se prononcer sur son renouvellement avant le 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville accepte de renouveler l'entente et délègue sa compétence en matière de transport collectif à la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

40-03-19

9. COMITÉ DE COGESTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE - REPRÉSENTANT DU SECTEUR OUEST

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Françoise, Parisville, Villeroy et Fortierville sont propriétaires du LET de Saint-Flavien au même titre que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QU'un élu doit être nommé pour représenter ce secteur au comité de cogestion de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer M. Christian Baril au comité de cogestion de la MRC de Lotbinière à titre de délégué pour le secteur Ouest.

ADOPTÉE

41-03-19

10. ENTENTE INTERMUNICIPALE - SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a signifié, par la résolution 189-11-18, son intérêt à participer au service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 10 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 20 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 février 2016 entre les 16 municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De désigner le maire de la municipalité de Parisville, M. Maurice Grimard, pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.
ADOPTÉE

42-03-19 11. ADMQ - FORMATION POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL AGRÉÉ (DMA)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déjà complété 2 des 6 cours nécessaires à l'obtention du titre de DMA;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription des cours est au montant de 379\$ plus taxes chacun;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre présentement un rabais de 250\$ pour le cours C5 - Adjudication des contrats municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la directrice générale à poursuivre les formations en ligne pour l'obtention du titre de DMA au coût de 379\$ plus taxes par cours.

ADOPTÉE

43-03-19 12. CAMP DE JOUR 2019 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent désirent maintenir un service de camp de jour commun pour leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE c'est maintenant la municipalité de Parisville qui assume l'entière responsabilité de la coordination et du fonctionnement de ce camp de jour offert aux citoyens des deux municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2019.

ADOPTÉE

13. URBANISME

44-03-19 13.1. DEMANDE DE SERVICE D'AMÉNAGEMENT EN URBANISME À LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Parisville juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 349-2017 afin de modifier les usages permis dans la zone M-04;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour offre un service de l'aménagement qui peut accompagner la municipalité dans ces démarches;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander à la MRC de Bécancour que son service de l'aménagement accompagne la municipalité pour modifier les usages permis dans la zone M-04.

ADOPTÉE

14. RÉGLEMENTS

45-03-19

14.1. RÉGLEMENT #364-2019 PORTANT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, le conseil veut que la municipalité puisse exiger que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués à celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

que le règlement portant le numéro 364-2019 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

46-03-19

14.2. RÉGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #365-2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et ses 12 municipalités ont collaboré à la rédaction d'un projet de règlement à l'égard des nuisances, de la circulation et du stationnement, de la sollicitation et du colportage, de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans les endroits publics, des animaux et des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est issu d'un exercice de concertation avec l'ensemble des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité, avant de modifier le règlement, devra obtenir le consentement de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation;

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le cannabis crée un cadre juridique strict pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jugé satisfaisantes les dispositions prévues à la Loi sur le cannabis;

CONSIDÉRANT QUE les articles du présent règlement sont adoptés en vertu de la Loi sur les compétences municipales, du Code de la sécurité routière ainsi

qu'en vertu d'autres lois et ne peuvent être modifiés ou abrogés que par un règlement approuvé conformément aux dispositions de ces lois habilitantes;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement abroge tous les règlements, résolutions et actes d'accord antérieurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de présent règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement général harmonisé portant le numéro 365-2019 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

16. CORRESPONDANCES

La liste de correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil est déposée.

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

Prendre note qu'il serait intéressant d'ajouter un clapet anti retour au même moment que l'installation des compteurs d'eau.

47-03-19

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h54 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 avril 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**